



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

### Extrait des délibérations de la réunion du 2 mars 2023

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie, par téléconférence, le 2 mars 2023, en présence de :

- Mme Marie-Claire BOZONNET, membre permanent, présidente de séance par délégation de Mme Corinne ETAIX, empêchée ;
- Mme Edith CHATELAIS, membre permanent ;
- M. Noël JOUTEUR, chargé de mission ;
- Mme Sophie RAOUS, membre associé ;
- M. Christophe MINIER, membre associé.

Durant cette séance, la MRAe a notamment décidé, à l'unanimité des membres délibérants, et en référence à sa décision du 15 avril 2021 portant délégation en application de l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable<sup>1</sup>, de déléguer sa compétence à statuer sur les dossiers de demandes d'avis sur plans/programmes suivants :

- 4760 – Élaboration du ZA EU-EP des communes de Clécy et Le Vey, délégation à Mme Corinne ETAIX à échéance du 6 avril 2023 ;
- 4767 – MEC du PLU de la commune Saint-Jean-des-Champs avec DP relative à la construction d'une déchetterie professionnelle, d'un centre de tri et du transfert de déchets industriels banals, délégation à M. Noël JOUTEUR à échéance du 12 avril 2023.

Pour la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie,  
Pour la présidente, empêchée, et par délégation,  
Le membre permanent

**Signé**

Marie-Claire Bozonnet

---

<sup>1</sup> Décret abrogé et remplacé par le décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, dont l'article 18 s'est substitué à l'article 17 en ce qui concerne les possibilités de délégation.